ID: 059-215903923-20180910-DEL98-DE

5L0~

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES

#### **VILLE DE MAUBEUGE**

# SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018 : DELIBERATION N° 98

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

**☎**:03.27.53.75.32

Réf.: CL / CB / I TOUBEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation: 3 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille DIX-HUIT le DIX SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS: A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMESGONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

#### **EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR:**

Nicolas LEBLANC (pouvoir à M.C. LALY) - En retard (arrivé pour la question n° 3)
Naguib REFFAS (pouvoir à J.P. COULON)
Francis JOURDAIN (pouvoir à S. SERHANI)
Pascaline MATAGNE (pouvoir N. GOMES)
Corine DEMOUSTIER (pouvoir à Arnaud DECAGNY)
Sophie CORDIER (pouvoir à J. PAQUE)
Frédéric LEFEBVRE (pouvoir à M.C. MORETTI)
Fabrice QUESTEL (pouvoir à P. NESEN)

#### EXCUSE(E)S:

Jean-Yves HERBEUVAL - Irina FRATINI

#### ABSENT(E)S:

Abdelhakim NEZZARI - Christophe DI POMPEO - Fatiha FEKIH - Louis-Armand DE BEJARRY - Xavier DUBOIS

**SECRETAIRE DE SEANCE: Stéphanie LOCOCCIOLO** 

<u>OBJET N° 13</u>: Ville - Création de l'autorisation de programme n° 47 - Action cœur de ville

Envoyé en préfecture le 13/09/2018 Reçu en préfecture le 13/09/2018

Affiché le

ID: 059-215903923-20180910-DEL98-DE

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire,

Que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité des crédits budgétaires la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre,

Que la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire,

Que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement,

Qu'elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

Considérant que la ville de Maubeuge, dans un souci de transparence et de meilleure compréhension des informations financières a décidé de traduire, depuis de nombreuses années, sa politique d'investissement par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement,

Que ce plan trouve sa transposition comptable par l'adoption d'autorisations de programmes et des crédits de paiements,

Que les dépenses résultant de ces autorisations de programme seront financées à partir de crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget, selon l'échéancier prévisionnel indiqué,

Que cet échéancier peut être modifié selon les aléas rencontrés,

Considérant que la ville de Maubeuge a décidé de donner un nouveau souffle à son centre-ville, et souhaite mettre en place un plan pluriannuel d'investissement, afin de le redynamiser et de le rendre plus attractif,

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir adopter la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement correspondants :

Autorisation	N°	N°	MONTANT DE	CREDITS DE	CREDITS DE	CREDITS DE
de	AP	OPERATION	L'AP	PAIEMENTS	PAIEMENTS	PAIEMENTS
programme				2018	2019	2020
Action cœur de ville	47	2018001	1 980 000,00	798 333,00	1141667	40 000,00

ID: 059-215903923-20180910-DEL98-DE

Affiché le

## Par ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal:

• D'accepter la création de l'autorisation de programme suivante :

Autorisation	N°	No	MONTANT DE	CREDITS DE	CREDITS DE	CREDITS DE
de	AP	OPERATION	L'AP	PAIEMENTS	PAIEMENTS	PAIEMENTS
programme				2018	2019	2020
Action cœur de ville	47	2018001	1 980 000,00	798 333,00	1141667	40 000,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité.

• Accepte la création de l'autorisation de programme ci-après :

Autorisation de	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS	CREDITS DE PAIEMENTS	CREDITS DE PAIEMENTS
Action cœur de ville	47	2018001	1 980 000,00	798 333,00	2019 1141667	40 000,00

### Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de sa publication.

Le Maire de Maubeuge,

**Arnaud DECAGNY** 

Page 3 sur 3